



## CONCEPT DE PROTECTION

### Colloque Aide et soins à domicile Suisse 8 septembre 2021

#### 1 Introduction

Le présent concept de protection du Colloque du 8 septembre 2021 se fonde sur l'ordonnance COVID-19 de la Confédération du 23 juin 2021.

#### 2 Lieu de l'événement

L'événement se déroule sur deux étages dans les locaux du Centre d'événements et de congrès du Stade de Wankdorf. Les deux étages sont exclusivement réservés à l'usage des participants au Colloque d'Aide et soins à domicile Suisse. Il n'y a pas d'autres événements sur ces deux étages, ce qui permet d'éviter les rencontres avec d'autres groupes de personnes.

#### 3 Accès restreint

Conformément à l'article 10, paragraphe 3 (ordonnance Covid), l'accès est possible pour tous les participants, y compris le personnel, disposant d'un certificat Covid valide.

Tous les participants, y compris le personnel, ont été informés par courriel le 21.7.2021 de la nécessité d'un certificat et le 3.9.2021 des mesures d'hygiène et de comportement applicables en référence à ce concept de protection.

##### 3.1 Vérification du certificat

L'authenticité et la validité du certificat Covid sont vérifiées au moyen de l'application « COVID Certificate Check ». La personne en charge du contrôle vérifie le nom et la date de naissance à l'aide d'une pièce d'identité avec photo (par exemple, passeport, carte d'identité, permis de conduire, permis de séjour, carte d'étudiant ou SwissPass) et s'assure que le certificat a été délivré à cette personne. Le personnel qui effectue le contrôle du certificat est formé en conséquence.

#### 4 Mesures d'hygiène et de comportement

##### 4.1 Masque obligatoire

1. Les participants, y compris le personnel, doivent porter un masque dans tous les espaces intérieurs lorsqu'ils sont en mouvement. Il n'est pas nécessaire de porter un masque pour s'asseoir, manger ou boire.
2. Suffisamment de masques sont disponibles pour tous les participants au bureau d'accueil.
3. Les intervenantes et intervenants ainsi que les participants au débat ne sont pas tenus de porter un masque pendant leur intervention, y compris ceux qui prennent la parole.
4. Le repas de midi sous forme de « lunch debout » aura lieu à un endroit choisi qui ne doit pas être modifié dans la mesure du possible. Pendant la durée du repas, il ne sera pas nécessaire de porter un masque.



5. Sur les tribunes, à l'extérieur, il n'est pas obligatoire de porter un masque.

L'organisateur se réserve le droit d'adapter les mesures relatives à l'obligation de porter un masque lors de l'événement en raison de la situation actuelle du Coronavirus.

## 4.2 Hygiène des mains

Toutes les personnes se nettoient régulièrement les mains.

1. Les participants et le personnel se lavent régulièrement les mains (à l'arrivée, avant et après les pauses) avec de l'eau et du savon ou utilisent un désinfectant pour les mains.
2. Le lieu de l'événement met à disposition un nombre suffisant de postes avec du désinfectant.
3. Les portes sont laissées ouvertes dans la mesure du possible pour éviter tout contact.
4. Le lieu de l'événement prévoit suffisamment de poubelles pour l'élimination des mouchoirs et des masques.

## 4.3 Garder ses distances dans la mesure du possible

Tous les participants, y compris le personnel, doivent garder leurs distances les uns des autres dans la mesure du possible.

Dans la zone des places assises, une place est laissée libre si possible ou une distance équivalente est maintenue entre les sièges.

## 4.4 Nettoyage

1. Toutes les surfaces comme les poignées de porte, les boutons d'ascenseur, les rampes d'escalier, les machines à café, les distributeurs d'eau et autres objets souvent touchés par plusieurs personnes sont régulièrement nettoyés ou désinfectés de manière professionnelle.
2. Les moyens auxiliaires techniques (microphones, pupitre, etc.) sont désinfectés par le technicien après utilisation.
3. Les toilettes sont nettoyées et désinfectées régulièrement. Un registre de nettoyage est tenu.
4. Les espaces sont suffisamment ventilés et aérés régulièrement.

## 5 Personne responsable de la mise en œuvre du concept

La responsable du respect du présent concept de protection :

Aide et soins à domicile Suisse  
Séverine Stein (Responsable de l'organisation du Colloque)  
Tel. 031 370 17 55  
[stein@spitex.ch](mailto:stein@spitex.ch)



Pour vous – chez vous

**AIDE ET SOINS  
A DOMICILE**

**Suisse**

## Conclusion

Le concept de protection est disponible sur le site du Colloque (<https://fachtagung.spitex.ch/Actualite/PeaKt/?lang=fr>). Tous les participants, y compris le personnel, ont été informés par écrit du concept de protection le 3.9.2021.

### ASD Suisse

Marianne Pfister  
Directrice

### ASD Suisse

Séverine Stein  
Responsable administration/organisation